

RÉGION SUD



PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Lettre d'Information de la Maison de la Région de Vaucluse

135 avenue Pierre Sépard - MIN d'Avignon Bât D4 - 84000 AVIGNON
Tél : 04 90 14 40 60 - maisondelaregion84@maregionsud.fr

Cette lettre est destinée à vous informer des actions entreprises par la Région Sud. N'hésitez pas à la diffuser autour de vous ou à demander votre inscription à l'adresse suivante : maisondelaregion84@maregionsud.fr

Edition du 13 janvier 2022



APPELS A PROJET

➤ CEDRE

Dans le cadre général de ses Plans climat « Une cop d'avance » et « Gardons une cop d'avance », véritables fils rouges de la politique régionale, la Région a fait le choix de mettre le développement économique au service de la transition écologique, de soutenir l'économie circulaire et la responsabilité sociétale des entreprises (RSE).

Quels objectifs

Le Contrat pour l'emploi et le développement responsable des entreprises vise à accompagner et soutenir dans la durée des entreprises en développement, créatrices d'emplois qui s'engagent dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises ambitieuses et s'impliquent dans la transition écologique.

Quelles entreprises éligibles

Le dispositif cible des entreprises en croissance :

- qui souhaitent intégrer de manière structurante la question de la transition écologique et de la responsabilité sociétale des entreprises (au niveau de la production, de l'approvisionnement et/ou de la distribution) qu'elles relèvent ou non d'un secteur lié à la croissance verte ;

et/ou

- qui s'engagent dans un nouveau modèle économique en lien avec l'économie circulaire, notamment l'économie de la fonctionnalité, l'économie collaborative.

Le Contrat pour l'emploi et le développement responsable des entreprises s'adresse aux entreprises respectant les critères suivants :

- TPE/PME de moins de 250 salariés,
- Ne pas être une filiale d'un groupe ne répondant pas à la condition précédente,
- Siège social ou établissement concerné par l'accompagnement localisé en région Provence- Alpes-Côte d'Azur,
- Porter un projet de développement solide, créateur d'emplois en CDI et souhaiter s'engager dans une démarche de performance globale (RSE) ambitieuse, notamment sur le plan environnemental,
- Avoir au moins 2 ans d'existence ou présenter au moins 1 bilan,
- Être éligible au régime « de minimis » (Cumul d'aides < 190 500 € sur les 3 dernières années).

Le dispositif ne s'adresse pas aux entreprises en phase d'amorçage ou de démarrage.

Comment candidater

Le candidat présentera un dossier de candidature (Annexe 1) qui permettra de faire une analyse du projet de développement de l'entreprise, de la capacité du candidat à créer des emplois et de répondre aux critères de sélection précisés ci-dessous.

Le dossier comprendra un descriptif détaillé du projet de développement de l'entreprise, de sa situation économique et financière, des éléments relatifs à son engagement dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises et de transition écologique, ainsi que des éléments permettant de juger de sa motivation, et de sa disponibilité pour la mise en œuvre du projet.

Il est demandé aux entreprises candidates de s'inscrire en parallèle sur le portail régional de l'économie circulaire www.reseau-prec.org, afin d'accélérer le déploiement de l'économie circulaire en région et en favorisant les retours d'expérience et synergies entre entreprises responsables.

Si l'entreprise a déjà participé à d'autres dispositifs d'accompagnement régionaux ou déjà bénéficié de subventions régionales, elle devra expliciter la complémentarité de son projet CEDRE par rapport aux actions déjà menées.

Le dossier complet doit être adressé par mail à l'adresse suivante : cedre2022@maregionsud.fr

Date limite de réception des dossiers

Le 6 mars (à 23H59)

En cas de doute sur l'éligibilité du projet et pour tous renseignements ou conseils complémentaires relatifs au montage du dossier, il est possible de contacter une des personnes suivantes :

France Active Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alexandre MAISTRE : cedre@franceactive-paca.org

Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur – Service Economie Circulaire et de Proximité

Hélène BONNOIT : cedre@maregionsud.fr

Pour plus d'informations : [Entreprendre autrement avec Cedre - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](http://Entreprendre.autrement.avec.Cedre-Ma.Région.Sud(maregionsud.fr))

➤ RENCONTRE TON MÉTIER

Calendrier

Date limite pour le dépôt des demandes : **31 mars 2022**

Soucieuse d'articuler au mieux les missions qui lui sont dévolues en matière d'information sur les métiers et d'orientation tout au long de la vie, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, engagée dans son rôle d'accompagnement vers l'emploi, souhaite par cet appel à projets permettre aux publics d'être acteurs et de maîtriser leur parcours en leur donnant de meilleures clefs de compréhension et d'appropriation du monde économique et professionnel.

Bénéficiaires

Ouverts à toutes entreprises au sens du droit communautaire, associations, branches professionnelles, consulaires, partenaires sociaux, groupements d'entreprises, établissements publics, collectivités territoriales.

Comment ça marche ?

L'appel à projets « Rencontre ton métier » se décline autour de deux axes d'intervention spécifiques qui portent d'une part sur des séquences d'information et de sensibilisation menées en milieu scolaire et d'autre part sur l'organisation de manifestations en lien avec les thématiques emploi, formation et orientation.

- **Axe 1 : Soutien aux actions d'information sur les métiers**
- **Axe 2 : Soutien aux manifestations emploi, formation, orientation et information sur les métiers**

Le premier volet porte sur un public scolaire et le second concerne un public plus large en incluant les demandeurs d'emploi et les publics en reconversion professionnelle.

Le porteur de projet pourra se positionner sur l'un ou l'autre de ces axes ou bien sur les deux simultanément selon les modalités définies dans le présent appel à projets.

Dépôt des dossiers de candidature

Dans l'hypothèse où le porteur de projet souhaite se positionner sur les deux axes, il devra obligatoirement déposer deux dossiers distincts de demande de subvention. Chacun des dossiers devra nécessairement mentionner l'axe concerné. Les projets devront ainsi être clairement détaillés pour chacun des deux volets, notamment sur le plan budgétaire.

Les documents relatifs à l'appel à projets « Rencontre ton métier » sont disponibles sur le site de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans la rubrique [« aides et appels à projets »](#)

Toute demande doit faire l'objet d'un **dépôt de dossier pour action spécifique de fonctionnement**.

Les demandes devront être déposées sur la plateforme dématérialisée à l'adresse suivante et

enregistrées selon l'intitulé « Appel à projets Rencontre ton métier », en précisant l'axe d'intervention 1 ou 2 :

<https://subventionsenligne.maregionsud.fr>

et par copie par mail à l'adresse suivante : secretariatseim@maregionsud.fr

Pour les structures dont la demande de subvention est inférieure à 5 000 € ou pour les communes de moins de 1 250 habitants, les dossiers pourront, à titre dérogatoire, être déposés à l'accueil de l'Hôtel de Région ou adressés par courrier à :

Monsieur le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de Région
Direction des Finances et du Contrôle de Gestion
Service des Subventions
27, Place Jules Guesde
13 481 Marseille Cedex 20

Seuls les dossiers complets administrativement seront instruits.

CONTACTS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Information aux Métiers
Service Emploi Information Métiers
Appel à projets « Rencontre ton métier »
27 place Jules Guesde
13481 Marseille Cedex 20
secretariatseim@maregionsud.fr

Pour plus d'informations : [Rencontre ton métier - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](http://ma-region-sud.fr)

➤ APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires

Les stratégies d'accélération agricoles et alimentaires du 4e Programme d'investissements d'avenir ont pour double objectif de développer des solutions innovantes au service de la résilience et de la compétitivité du monde agricole et de l'industrie agroalimentaire dans la transition agroécologique (enveloppe de 428 M€), et de concevoir et déployer les solutions pour une alimentation plus durable et favorable à la santé (449,5 M€).

Dans ce cadre, un appel à manifestation d'intérêt doté de 152 M€ est lancé par la Caisse des

Dépôts et Consignations (CDC), pour constituer un réseau national de démonstrateurs des transitions agricoles et alimentaires dans les territoires.

Vous pouvez consulter le cahier des charges joint :

[cahier charges AMI Démonstrateurs agri alim](#)

Trois vagues de dépôt des dossiers sont prévues.

Pour la première vague, les dossiers sont à déposer avant le 1er juin 2022.

Rendez vous sur le site de la CDC : <https://cdcinvestissementsdavenir.a...>

EDUCATION

➤ SALON DU LYCÉEN ET DE L'ÉTUDIANT DE MARSEILLE

Du vendredi 14 janvier 2022 au samedi 15 janvier 2022

Au Parc Chanot (Rond Point du Prado)

Il n'est pas facile d'avoir une visibilité sur son avenir, sur la pertinence des choix que nous devons opérer très jeune pour une vie professionnelle en devenir. Rencontrer des professionnels, poser les bonnes questions et envisager peut-être d'autres choix que ceux que vous aviez envisagé ? C'est l'ADN même des Salons de l'Étudiant et du Lycéen.

Alternance, études professionnelles, Bac+2, master ou grandes écoles. Il vous appartient de trancher sur la filière la plus adaptée à vos envies. Des étudiants et des conseillers vous écoutent et vous conseillent sur toutes les questions que vous pouvez vous poser, mais également sur des choix à plus court terme pour les lycéens comme quelle option prendre au lycée ? Ou comment candidater sur Parcoursup ?

Voici le programme : <https://www.letudiant.fr/etudes/salons/marseille-salon-du-lyceen-et-de-letudiant-1.html>

➤ PARCOURSUP : C'EST PARTI POUR LA SAISON 2022 !

Comme chaque année, c'est une nouvelle saison de Parcoursup qui se prépare. Pour les futurs étudiants, l'ouverture de la plateforme le 21 décembre, marque une étape importante dans ce qui va les mobiliser pendant plusieurs mois : bâtir leur projet de formation qui les amènera du lycée à l'enseignement supérieur.

A peine la rentrée passée, chaque lycéen se plonge dans un moment décisif de sa scolarité. La terminale est à la fois l'année du baccalauréat et celle de la définition de leur parcours d'études supérieures. Parcoursup entre alors en scène pour des centaines de milliers de futurs candidats.

La plateforme est entrée dans la vie des lycéens en 2018 et rythme depuis leur dernière année d'enseignement secondaire. Dédiée aux lycéens mais aussi aux étudiants en réorientation et scolarisés à l'étranger, Parcoursup permet de se préinscrire pour une formation en première année dans l'enseignement supérieur.

Assemblée Plénière du 17 décembre 2021

Le Plan climat régional « une COP d'avance » se déploie et cette dynamique concerne tous les acteurs de la Région au regard de la lutte contre le changement climatique.

Les acteurs régionaux rejoignent l'ambition régionale et prennent des engagements communs avec la collectivité.

Ce partenariat se concrétise par la charte d'engagement « Plan Climat une COP d'avance des acteurs de Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur » qui lie le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et la Région.

La Charte prévoit notamment, la réduction de la consommation d'énergie des lycées de 20% à travers la promotion du challenge Cube Scolaire (Cube's).

Il s'agit d'un concours national entre collectivités, via la représentativité de leurs établissements scolaires, permettant de travailler avec les élèves sur la durée, en synergie avec les programmes éducatifs, afin de changer les comportements et d'impacter la consommation des EPLE.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient donc financièrement, la participation à ce challenge national d'économie d'énergie CUBE.S pour l'année scolaire 2021-2022.

Les cinq lycées publics ont été sélectionnés **lors de l'assemblée plénière du 17 décembre 2021 la Région SUD** et leur attribue des subventions, pour un montant total de 5 000,00 €.

Pour le Vaucluse l'établissement sélectionné est le **Lycée LUCIE AUBRAC de Bollène**.

LE VACIN NOUS PROTEGE TOUS !

Depuis le début de la crise, la Région Sud agit au quotidien pour apporter le vaccin contre la Covid 19 à ceux qui en sont le plus éloignés. Avec l'aide de la Croix-Blanche et de ses équipes mobiles et du « Vaccinobus », le dispositif de vaccination pour les habitants des communes rurales et villages éloignés des centres de vaccination se met en place en Région Sud en janvier 2022.

Pour cette rentrée 2022, marquée par une forte recrudescence des cas de Covid-19 partout en France et pour faire face à ce raz-de-marée de contaminations, **la Région accentue son action pour vacciner ceux qui en ont besoin :**

- Avec le soutien des équipes de la Croix-Blanche.
- et selon les directives de l'ARS, qui vont permettre d'apporter une solution de proximité aux personnes âgées domiciliées dans les nombreuses communes rurales ou villages éloignés des centres de vaccination.

Ils fonctionneront dans le respect des trois principes de la stratégie nationale, à savoir une vaccination non obligatoire, gratuite et sécurisée. Agréés comme centres de vaccination mobiles par les Préfectures de département, ils vont ainsi aller au plus près des populations cibles pendant ce mois de janvier 2022.

Pour mettre en place ce dispositif, une programmation a été établie par département avec les Préfectures de département et les délégations départementales de l'ARS, en fonction des besoins des territoires et en complémentarité des centres déjà existants.

Leurs missions

- répondre au besoin urgent de vacciner les personnes les plus vulnérables
- apporter le vaccin dans les zones les plus éloignées des centres de vaccination de la Région Sud

En lien avec les communes, les équipes de la Croix-Blanche s'installeront dans les lieux adaptés proposés par les mairies.

Renseignez-vous auprès de votre commune, pour prendre rendez-vous, en vous reportant au calendrier ci-dessous :

Vaucluse

- 4 janvier : **La Bastide des Jourdans**
- 5 janvier : **Goult**
- 6 janvier : **Mormoiron**
- 13 janvier : **Puymeras** (Tél Mairie : 04 90 46 40 90)
- 18 janvier : **Séguret** (Tél Mairie : 04 90 46 91 06)
- 19 janvier :
- 20 janvier : **Sarrians** (Tél Mairie : 04 90 12 21 21)
- 25 janvier : **Joucas** (Tél Mairie : 04 90 05 78 00)
- 26 janvier : **Gordes** (Tél Mairie : 04 90 72 02 08)

- 27 janvier : **Violes** (Tél Mairie : 04 90 70 92 11)
- 01 février : **Gigondas** (Tél Mairie : 04 90 65 86 90)
- 02 février : **Sault** (Tél Mairie : 04 90 64 02 30)
- 03 février : **Uchaux** (Tél Mairie : 04 90 40 62 40)

Les informations collectées sont à l'usage exclusif des services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (notamment le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de loi n° 78-17 précitée), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous adressant à : Contacter le Délégué à la protection des données ou par courrier postal à l'adresse : 27 Place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20, ou par courriel à l'adresse : dgd@maregionsud.fr ; Contacter la CNIL. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur internet la page : <https://www.maregionsud.fr/donnees-personnelles>. Si vous ne souhaitez plus recevoir notre lettre d'Information cliquez [ici](#)